

Achats de places à l'OL : la Canol annonce avoir gagné face au Grand Lyon

publié le 06.12.2010 02h01

L'association Canol a annoncé dans un communiqué que « le tribunal administratif de Lyon, par un jugement du 10 novembre 2010, a condamné le Grand Lyon pour la location d'une loge de 18 places à Gerland pour les matchs de l'Olympique Lyonnais représentant un montant de 243 720 € pour une durée de 2 ans. Outre l'annulation avec effet rétroactif de la délibération du 8 septembre 2008 autorisant la signature du marché, le tribunal a exigé une régularisation de l'opération dans le délai maximum de quatre mois sous astreinte de 250 € par jour de retard. Après le conseil général, condamné pour l'achat de places de match de football de l'Olympique Lyonnais et pour l'achat de places de match de tennis au Grand Prix de Tennis de Lyon, c'est au tour du Grand Lyon d'être condamné pour des dépenses qui ne répondent pas à l'intérêt général de la population, mais seulement aux intérêts personnels de nos élus », commente l'association.